



Wàs get's neis ?



Lettre d'information n°10—Mai 2023

¿ 6 əp iouò

LE MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Bartenheim et de Bartenheim-la-Chaussée,

Vous étiez nombreux lors de notre réunion publique de mi-mandat, et ce fut un réel plaisir pour nous d'avoir pu vous présenter nos projets, petits et grands, concrétisés pour certains, en cours et à venir, pour les autres. Nous avons bien pu échanger, et le verre de l'amitié n'a en rien gâché la réunion.

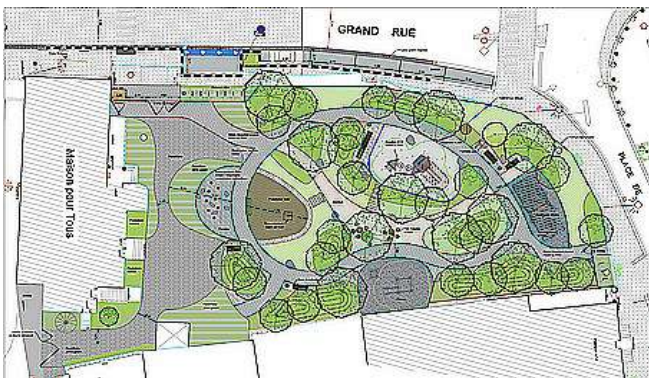
Bartenheim, comme beaucoup d'autres communes, a ses problèmes de stationnements abusifs, gênants, voire dangereux. Aussi, je vous demande de bien vouloir vous garer dans la mesure du possible dans votre cour, ou dans votre garage, ou à défaut, de chercher un emplacement approprié quitte à marcher quelques mètres.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, profitez bien de ces belles journées, tout en respectant la tranquillité de vos voisins.

Liebi Bàrtanerina, liebi Bàrtaner ech wensch eich alli a scheïna Summer.

Bien chaleureusement,
Bernard KANNENGIESER

LA FUTURE PLACE BAPTISÉE !



Lors de la réunion publique de mi-mandat du 13 avril dernier, vous étiez nombreux à voter pour choisir le nom de la future place aménagée au centre-bourg.

Merci pour votre participation ! Le nom sorti de l'urne est « **Le Bretzel** », en alsacien « **S'Bratzale** ». Le voyez-vous sur le plan ? Les cheminements de la placette ont à peu près la forme de ce salé traditionnel régional. Les travaux d'aménagement se poursuivront quant à eux, à compter de la rentrée prochaine.

PROPRIÉTAIRES FONCIERS : LE VISAGE DE NOTRE COMMUNE DÉPEND AUSSI DE VOUS !

Les propriétaires fonciers de parcelles déjà construites ou constructibles, qui souhaitent mettre en vente, participent grandement au type d'urbanisation du Bartenheim de demain.

Le type d'implantation, maisons individuelles, maisons jumelées, immeubles ou autres collectifs, n'est pas fixé par le PLU, seules les distances par rapport aux limites, les hauteurs maximales et les prescriptions particulières sont mentionnées.

Le promoteur, qui a acheté des parcelles pour construire, va essayer de maximiser son bénéfice en implantant un grand nombre de logements sur une surface donnée donc construire des immeubles ou autres collectifs. Ces derniers modèlent et altèrent l'identité de la commune et sont souvent sujet à récrimination des concitoyens.

L'attractivité manifeste de la région autour de Bâle entraîne le développement démographique, une augmentation de besoin de logements et donc la flambée du prix du foncier.



Les démolitions et les nouvelles constructions suscitent toujours la réaction des riverains, par conséquent, la municipalité souhaiterait mettre en place une procédure d'accompagnement des projets immobiliers :

- dans un premier temps en invitant les propriétaires désireux de vendre à court ou long terme leur(s) terrain(s) à faire part de leur intention au service urbanisme de la mairie ;
- dans un second temps, en préconisant l'organisation de dialogues et d'échanges d'informations avec les promoteurs, porteurs de projets, avant toute demande de permis, afin de prévenir toute situation de conflit avec les riverains

ZOOM SUR LA DÉCHETTERIE DE BARTENHEIM

Dans le tableau ci-contre, vous pouvez découvrir le volume **en tonnes de déchets produits** et déposés dans les déchetteries de Saint-Louis Agglomération (données SLA 2022).

Ces 6 déchetteries desservent 80 000 habitants. Sur la base de ces chiffres, il est facile de constater que la déchetterie de Bartenheim est dans le top 3 des installations les plus utilisées.

La municipalité est convaincue de son utilité et défendra cette installation indispensable si toutefois des projets de l'agglomération devaient remettre son existence en question dans le cadre de futurs regroupements.

2022	Bartenheim	Kembs	Leymen	Michelbach le Haut	Sierentz	Village Neuf
Encombrants	501,56	241,45	241,86	319,33	718,63	2421,38
Déchets verts	399,88	163,66	/	/	675,32	1220,34
Gravats	549,34	420,66	211,02	372,62	789,16	4267,88
Métaux	115,58	65,76	51,3	46,71	150,9	584,58
Déchets dangereux	13,86	8,12	12,36	7,63	16,9	95,92
Bois	245,3	107,82	151,34	179,43	342,75	1375,28
Mobilier DEEE	191,38	98,3	38,66	128,84	184,44	1311,72
(électroniques)	72,3	42,53	35,32	38,49	99,18	394,26

CIVISME ET ACTUALITÉS



Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1er juin au 15 septembre

Le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la mairie de Bartenheim se mobilise tous les ans, afin de recenser les personnes les plus exposées aux conséquences sanitaires d'une éventuelle **vague de chaleur**.

Le C.C.A.S. se charge de constituer et de tenir à jour un registre nominatif des personnes âgées, porteuses d'un handicap, seules, fragiles ou isolées, afin de les contacter en cas de déclenchement du plan par la Préfecture (**vigilance orange canicule de Météo-France - niveau 3**) pour une surveillance accrue et le rappel des recommandations sanitaires.

Par conséquent, **toutes les personnes souhaitant figurer sur ce registre doivent se faire recenser auprès du C.C.A.S. de la Mairie de Bartenheim au 03.89.70.76.05.**

Places de stationnement :

- Les places de parking « minute » ont été installées au centre de Bartenheim. Merci à tous de respecter les délais courts de stationnement pour faciliter l'accès au plus grand nombre à nos commerces de proximité.
- Les places de parkings publiques en voirie ne sont pas destinées à un usage personnel de longue durée mais servent aux visiteurs de passage, commerces etc. Veillez à ne pas utiliser ces places en continu pour vos propres véhicules.
- Avez-vous remarqué ? Des rochers ont été installés dans les terre-pleins nouvellement aménagés aux abords de la rue de Blotzheim dans le cadre des travaux. La raison ? Des véhicules roulaient régulièrement sur ces terre-pleins et plusieurs arbres ont été « poussés » voire endommagés. Dorénavant, attention aux rochers pierres ! Des plantations seront prochainement visibles dans les terre-pleins.

ENQUETE SUR LE BRUIT

Une enquête concernant l'impact du Bruit sur la Santé est en cours dans le périmètre de Saint-Louis Agglomération. Vous avez jusqu'au mardi 20 juin 2023 pour y répondre via le QR code ou le lien suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc987o6LnamgBRJlsw9vNSwdUFgZ7H4R07pWN6CMPqqP2kg/viewform>



SCAN ME

EN BREF

Sècheresse : bien que notre commune ne soit soumise à aucune restriction d'eau pour l'heure, veillez dès à présent à adopter les bons gestes pour limiter l'impact de notre consommation pour les mois chauds à venir.

Désherbage : nous rappelons que chaque foyer est responsable du désherbage des trottoirs devant chez lui.

Eclairage : à compter du 1er juin et jusqu'au 31 août, l'éclairage public sera rallumé de nuit sur les grands axes les vendredis et samedis soirs.

Vos rendez-vous avec la municipalité : la municipalité est composée d'adjoints dont certains exercent un emploi extérieur à la commune. Ces adjoints se mettent au service de la population et honorent leur engagement. Il est demandé à la population de respecter les rendez-vous pris ou de s'excuser dans des délais convenables en cas d'empêchement.

AGENDA



Retrouvez votre manifestation de l'été **les vendredis 2, 9, 16 et 23** (Fête de la musique) et **30 juin** place de la caserne des pompiers à partir de 18h.

La soirée tricolore a lieu **le samedi 15 juillet**

Toute la population est invitée.

Application Illiwap : objectif 1 000 !



Vous êtes **700** à suivre l'actualité de la commune sur l'application Illiwap ! Dites le autour de vous. Toutes les infos à ne pas manquer directement sur votre téléphone.

